

Addictions : sensibilisation par les pairs au lycée

Ingrid Gillaizeau,
chargée de projet
et d'expertise scientifique,
Direction de la prévention-
promotion de la santé,
Santé publique France.

L'intervention vise à réduire les consommations de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis) en agissant sur les attitudes, les connaissances et la résistance à la pression des pairs. Elle consiste à ce qu'un groupe de lycéens en classe de première (jeunes relais) reçoive une formation de 28 heures assurée par la structure de prévention qui porte le programme, dans le but de délivrer une séance de sensibilisation aux addictions à leurs pairs de classe de seconde. D'une durée de 2 heures, cette séance est menée en binôme et en présence d'un intervenant de prévention.

Les jeunes relais sont formés à l'acquisition de techniques d'animation et de connaissances sur les substances psychoactives (informations, participation à une audience au tribunal, recherche documentaire et exposés). À la fin de leur formation, la séance de sensibilisation qu'ils délivrent à leurs pairs repose sur la diffusion de courts métrages mettant en scène trois situations de consommations à issues multiples, suivie d'un débat. Celui-ci permet de discuter des différentes issues et de délivrer des informations plus générales sur les substances, contextes, risques de consommation, ressources et aides disponibles.

Méthode d'évaluation

Durant l'année scolaire 2016-2017, des mesures ont été recueillies auprès de 313 lycéens (âge moyen 15,9 ans) scolarisés en classe de seconde dans trois lycées, un mois avant l'intervention – séance de sensibilisation – par les jeunes relais et un mois après.

L'analyse principale a comparé le groupe « Intervention », composé de 115 jeunes de deux lycées – lycée 1 et lycée 2 – ayant bénéficié du programme, au groupe « Contrôle », composé de 198 jeunes d'un

lycée n'ayant reçu aucune intervention de prévention structurée. Une analyse secondaire a comparé au lycée Contrôle les deux lycées dans lesquels le programme a été mis en œuvre. Dans le lycée 1, les jeunes relais sont volontaires ; dans le lycée 2, ils sont désignés (une classe entière a été désignée par la direction de l'établissement scolaire).

L'objectif principal de l'évaluation est d'évaluer l'efficacité de la séance de sensibilisation animée par les jeunes relais sur les élèves de seconde. L'évaluation de l'efficacité du programme sur les jeunes relais eux-mêmes n'a pu être conduite en raison de leur trop faible effectif (22 jeunes). Un groupe de discussion (*focus group*) a cependant été mené auprès des jeunes relais afin de recueillir leurs opinions et leurs perceptions sur la mise en œuvre des séances de sensibilisation.

Résultats de l'évaluation

Les principaux résultats montrent :

- une absence d'effet de l'intervention sur les consommations, les attitudes et les connaissances ;
- un effet positif de l'intervention sur la capacité perçue à résister à la pression des pairs (concernant la consommation d'alcool) ;
- un effet contre-productif de l'intervention sur l'intention de consommer de l'alcool.

L'analyse secondaire suggère que la modalité de recrutement des jeunes relais par volontariat présente des effets davantage positifs et moins d'effets contre-productifs que le recrutement par désignation.

L'évaluation de processus met en lumière plusieurs faiblesses dans la mise en œuvre du programme :

- manque de crédibilité des jeunes relais auprès de leurs pairs (58% sont perçus comme crédibles) ;
- charge de formation trop importante (28 heures pour les jeunes relais) ;
- variabilité des contenus diffusés lors des séances (notamment concernant les ressources dont disposent les jeunes pour se faire aider et les normes de consommation) ;
- faible recours aux jeunes relais en dehors des séances de sensibilisation (5 %) ;
- forte inégalité d'accès à la prévention entre les jeunes relais (28 heures de formation) et les autres jeunes (2 heures de sensibilisation).

Conclusion

Sur la base des données analysées, les résultats amènent à contre-indiquer la mise en œuvre de ce programme sous sa forme actuelle et à privilégier l'utilisation d'autres stratégies d'intervention efficaces ou d'autres modalités opérationnelles de prévention par les pairs.

Dans l'optique d'une refonte du programme, des propositions fondées sur la littérature scientifique sont formulées afin d'apporter les modifications nécessaires à l'intervention :

- utiliser des critères de recrutement des jeunes relais qui favorisent leur influence (crédibilité, *leadership*) et éviter tout recrutement impliquant une participation obligatoire par désignation ;
- prévoir l'action des jeunes relais également en dehors des séances de sensibilisation (échanges informels et continus tout au long de l'année) ;
- rééquilibrer les durées des séances de prévention délivrées aux jeunes relais (28 heures) et celles délivrées aux autres lycéens (2 heures) ;
- s'assurer que le contenu délivré lors des séances de sensibilisation soit fidèle aux objectifs de l'intervention (cadrer et systématiser les thématiques abordées et leur contenu) ;
- réévaluer le programme pour vérifier qu'il ne produit plus d'effet contre-productif. ■